

**Synagogue 2, rue de Mayence - Travaux d'entretien - Participation de la Ville**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'Association Cultuelle Israélite, propriétaire des locaux, envisage de réaliser des travaux de gros entretien à la synagogue et a sollicité la participation de la Ville à hauteur de 20 000 F pour leur financement. Ces travaux concernent :

- le traitement des charpentes	7 000,00 F
- la réfection de deux cages d'escaliers	52 685,78 F
- la remise en peinture du hall d'entrée	22 980,33 F
soit un coût total de	<u>82 666,11 F</u>

Le Conseil Municipal est invité à en décider. En cas d'accord, la dépense, soit 20 000 F, sera imputée sur les crédits disponibles au Budget Primitif 1996 au chapitre 92.26/65728 code service 20500 après transfert de la somme du chapitre 92.022/65748 code service 20500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 30 décembre 1996.*